

**DECRET N°2010-230 DU 11 JUIN 2010**

Portant détachement de Madame  
Bernadette HOUNDEKANDJI-CODJOVI  
à titre de régularisation.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°2001-35 du 21 février 2003 portant statut de la magistrature ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n°2009 - 260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2007-491 du 02 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Sur** rapport du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, Porte-Parole du Gouvernement, après avis conforme du Conseil Supérieur de la Magistrature en sa session 21 janvier 2010 ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 26 mai 2010.

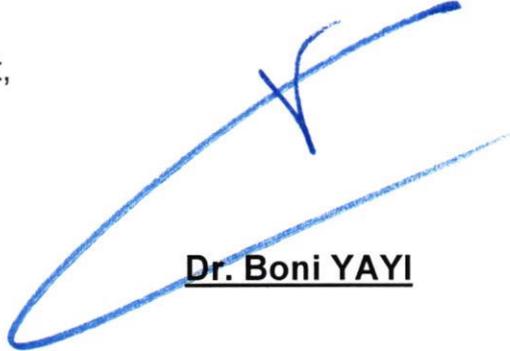
**DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Conformément aux dispositions de l'article 77 de la loi n° 2001-35 du 21 février 2003 portant statut de la magistrature, Madame Bernadette HOUNDEKANDJI-CODJOVI, Magistrat, est placée en position de détachement à titre de régularisation pour compter de juin 2008 pour animer la Cellule des Nations-Unies de Certification des élections dans le cadre de l'ONUCI en Côte d'Ivoire.

**Article 2** : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressée à l'ONUCI et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 11 juin 2010

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



**Dr. Boni YAYI**

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement,  
de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination  
de l'Action Gouvernementale,



**Pascal Irénée KOUPAKI**

Le Ministre de l'Economie  
et des Finances,



**Idriss L. DAOUDA**

Le Garde des Sceaux, Ministre  
de la Justice, de la Législation  
et des Droits de l'Homme,  
Porte-parole du Gouvernement,



**Victor Prudent TOPANOU**

**AMPLIATIONS** : PR6 AN4 CS2 CC2 CES2 HAAC 2 HCJ 2 MJLDH-PPG 4 MEF 4 AUTRES MINISTERES 20 SGG 4 DGGM-  
DCF-DGTCP-DGIG-DGDDI 5 BN-DAN-DLCS 3 GCONB-DGCST-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-  
FDSP2 JO1.